

Délibération n° 198 du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept mars

Les délégués du comité syndical, légalement convoqués le 14 mars 2024, se sont réunis à Séverac d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA

Étaient présents, Evelyne ESTRYPEAU, Christiane MARTIN, Edmond GROS, Christian NAUDAN, Mélanie BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, André CARNAC

Objet : Affectation du résultat 2023 – budget principal

Après avoir examiné le compte administratif 2023, il est demandé au comité syndical de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Compte tenu des résultats suivants :

Résultat de fonctionnement :

| | |
|--------------------------------|--------------|
| ⇒ résultat de l'exercice : | - 6 909.57 € |
| ⇒ résultat antérieur reporté : | 33 332.66 € |
| ⇒ résultat à affecter : | 26 423.09 € |

Investissement :

| | |
|--------------------------------|--------------|
| ⇒ résultat de l'exercice : | -35 871.00 € |
| ⇒ résultat antérieur reporté : | 684 508.14 € |
| ⇒ restes à réaliser 2023 : | 0.00 € |
| ⇒ résultat à affecter : | 648 637.14 € |

Fonctionnement - Affectation du résultat :

| | |
|--|-------------|
| ⇒ affectation en réserve en investist art 1068 | 0.00 € |
| Solde disponible affecté comme suit | |
| ⇒ report en fonctionnement R 002 | 26 423.09 € |

Le comité syndical à l'unanimité des voix compte tenu des excédents réalisés décide de ne pas affecter de résultat

Fait et délibéré à Séverac d'Aveyron,
le 27 mars 2024

Le Président,



Arnaud VIALA

Sens des votes :

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués titulaires présents ou
représentés : 8
Nombre de suffrages exprimés 8
Pour : 8 Abstentions : Contre :